

Un robinet d'incendie armé (RIA) est un dispositif de lutte contre l'incendie installé dans certains établissements recevant du public et dans de très nombreux établissements industriels. Il s'agit d'un dispositif de première intervention, permettant :

- d'attaquer un feu naissant avant son extension, en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Rappel de la réglementation : « Selon la norme NFS 62-201 de septembre 2005 ainsi que l'article R4227-39 du code du travail »

La « maintenance de vos équipements » doit être effectuée par une personne justifiant d'une compétence particulière.

MAINTENANCE

La « maintenance » doit être effectuée tous les ans, avec une tolérance de plus 2 mois ou moins 1 mois, par une personne compétente.

Est compétente, une personne employée par une entreprise ayant la formation et l'expérience nécessaire.

La maintenance consiste en un ensemble d'opérations permettant de maintenir ou de rétablir un matériel de sécurité (identifié dans les conditions particulières) dans un état de bon fonctionnement afin que celui-ci soit en mesure d'assurer son usage déterminé. La maintenance regroupe ainsi les actions de contrôle et de vérification des équipements.

La maintenance « préventive » :

Réalisée une fois par an selon des dates ou fréquences spécifiées en conditions particulières, la maintenance préventive permet de prévenir les défaillances des appareils.

Le spécialiste en sécurité incendie effectue :

- Contrôle visuel de l'installation
- Contrôle du pivotement du RIA
- Dérouler le tuyau dans son intégralité
- Contrôle des flasques et col de signe
- Mise en eau et contrôle de fuite
- Contrôle de la pression statique et dynamique au RIA le plus défavorisé
- Contrôle de la conformité des jets
- Enrouler le tuyau et casser la pression.

À la fin de son intervention, le professionnel applique une étiquette de vérification sur l'appareil, rappelant la maintenance effectuée et remplit le registre de sécurité (si existant).